

Conseil Municipal

Séance du 25 octobre 2022

Compte rendu des décisions

Après avoir déclaré ouverte la séance ordinaire du Conseil Municipal à 19H40, Monsieur le Maire, président de la séance, a fait l’appel nominal des conseillers et a constaté que le quorum était atteint.

Etaient présents-es : Serge MACUDZINSKI, Jean Michel ROBERT, Brigitte SVITEK, Michel ROGER, Daniel DERNIAME, Annick LEFEZ, Marie Christine FOULET, Jackie CHERFILS, Olivier MASSY, Gérard KOTUSIK, Céline DERACHE, Chahinumsse AZOUZA, William MAYEUX, Florian CHABOD, Frédéric DO CABO, Emilie DORR

Excusés-ées avec pouvoir : Pierre BEGHIN qui donne pouvoir à William MAYEUX, Rosine GRANDIN qui donne pouvoir à Annick LEFEZ, Caroline BREBANT qui donne pouvoir à Serge MACUDZINSKI, Ezéquiel FERREIRA qui donne pouvoir à Emilie DORR, Karine GRUSBKI qui donne pouvoir à Frédéric DO CABO

Absentes : Latifa HASNI, Sylvie FERRETE-LOPES

A été désigné, comme secrétaire de séance, Mme Annick LEFEZ, qui l’a accepté.

Le procès-verbal de la séance du 27 septembre 2022 est approuvé à l’unanimité.

* **Introduction de M. le Maire**
* Point sur l’actualité communale depuis la dernière séance du Conseil Municipal :

**M. le Maire** fait un point sur l’actualité communale depuis la dernière séance du Conseil Municipal du 27 septembre dernier.

Il rappelle que nous sommes en pleine période d’ajustement du budget 2022 et nous allons entamer une réflexion pour la préparation du budget primitif 2023 et en plein préparatifs des différentes festivités pour la fin de l’année. Il fait également un point sur la fin des travaux sur la revalorisation des abords de l’église, et la fin de la réfection et mise aux normes de la crèche.

* Principe d’échanges de terrain avec la BPE Lecieux :

Après débat, le Conseil Municipal, à la majorité, est favorable au principe d’échanges de terrains avec la BPE Lecieux, sur lesquels la commune pourrait récupérer 5000 m² pour aménager des jardins partagés (terrain donnant sur l’impasse de la Forge) et la BPE Lecieux récupère 2000 m² pour la création d’une voie lui permettant d’accéder à une future usine de la pierre.

* Principe de vente du bâtiment du bar tabac :

Après débat, le Conseil Municipal, à la majorité, donne un accord de principe pour lancer la vente des murs du bar tabac, la ville n’ayant pas la vocation à conserver la propriété de commerces.

* Priorités en matière d’économies d’énergie et recensement des priorités des investissements pour la préparation du budget primitif 2023 :

Après débat, le Conseil Municipal, à l’unanimité, décide de conserver les illuminations, comme l’année dernière, pas de modification, les économies qui pourraient être faites par rapport à des modificatives, ne sont pas significatives (illuminations à LED) et souhait de garder une ville gaie pour les familles.

**M. le Maire** informe les membres du Conseil Municipal qu’ils-elles seront destinataires d’un document listant les différents projets en cours et à prévoir, afin que de préparer le budget primitif 2023.

* Goûter de Noël pour les seniors:

Après la présentation par **M. Le Maire**, le Conseil Municipal, à l’unanimité, approuve l’animation proposée « Eternels refrains » pour le goûter des seniors de Noël.

* Point sur le village de Noël :

**M. le Maire**, fait la présentation des premières propositions pour le village de Noël prévu le 3 et 4 décembre prochaine. Il rappelle qu’il aura lieu sur la place d’Octobre, la galerie du Front de Taille (pour l’arbre de Noël des enfants) dans les galeries souterraines (pour les marchands d’artisanat d’art) et dans la salle aux poutres. Par mesure de sécurité, la rue J. Jaurès sera fermée du samedi matin au dimanche soir à la circulation, une signalisation spécifique sera faite pour la population.

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, approuve la programmation présentée.

* **Avis et décisions**
* Administration générale, finances, personnel
* Décision modificative n°1 sur le budget communal :

**M. ROBERT**, adjoint au maire chargé des finances, intervient pour rappeler le contexte difficile que subit les collectivités territoriales par rapport à la flambée des prix et notamment du carburant et des fluides. La décision modificative présentée ajuste les dépenses supplémentaires ainsi que les recettes pour terminer l’année civile. Tous les crédits et toutes les recettes ont été revues.

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, approuve la décision modificative n°1 du budget de la commune avec l’équilibre suivant :

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Budget Primitif | Recettes | Dépenses | Décision modificative n°1 | Recettes | Dépenses |
| Investissement | 4.503.783 € | 4.503.783 € | Investissement | + 37.200 € | + 37.200 € |
| Fonctionnement | 8.280.049 € | 8.280.049 € | Fonctionnement | + 59.536 € | + 59.536 € |

* Travaux et urbanisme
* Point sur les travaux en cours :

Le Conseil Municipal est informé des travaux en cours de finition (revalorisation des abords de l’église, réfection et mise aux normes du bâtiment recevant la crèche, parking de la place de la solidarité.

* Avenant au marché des travaux de réfection et mise aux normes du bâtiment de la crèche :

Après une présentation des travaux complémentaires qui ont été effectués dans le cadre des travaux de réfection et mise aux normes du bâtiment de la crèche, le Conseil Municipal, à l’unanimité, approuve ces travaux supplémentaires et la nécessité de signer un avenant au marché public initial, d’un montant de 22.159,50 € TTC et autoriser M. le Maire à signer l’avenant.

* Suite de la Commission d’Appel d’Offres : marché de maintenance, d’exploitation et d’entretien des installations de chauffage et de ventilation des bâtiments :

Le marché considéré, est arrivé à échéance, il y a donc nécessité de lancer une consultation d’entreprises. La Commission d’Appel d’Offres s’est réunie le 20 octobre dernier ; trois entreprises ont candidaté pour l’entretien des installations, car pour la fourniture gaz, un contrat de groupement a été signé avec le Syndicat d’Electricité de l’Oise, et a retenu l’entreprise CRAM, la mieux notée pour un montant annuel de 15.633,60 €TTC

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, autorise M. le Maire à signer le marché pour deux ans, renouvelable deux fois.

* Enfance/jeunesse
* Séjour de ski pour les jeunes février 2023 :

Après une présentation, le Conseil Municipal, à l’unanimité, décide l’organisation d’un séjour ski pour 12 jeunes de 14 à 17 ans en Haute Savoie du 18 au 25 février 2023, à condition que 50% des participants viennent de familles modestes. Les tarifications suivant le reste à vivre sont validées.

L’ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 22H15